

Appel à projets Occit'avenir



Campagne 2021-2022



Crédit Photo Laurent Boutonnet

Préambule

CONTACTS UTILES

Région Occitanie

Site de Toulouse



Sarah ALLEGUEDE
sarah.alleguede@laregion.fr
05 61 39 64 58

Site de Montpellier



Véronique MICHOLET
veronique.micholet@laregion.fr
04 67 22 68 60

Rectorats

Pour les projets portés par les établissements relevant de l'Éducation Nationale

Académie de Toulouse



Valérie BOUBEKEUR
valerie.boubekour@ac-toulouse.fr
05 36 25 87 70

Académie de Montpellier



Yvan PRAT
yvan.prat@ac-montpellier.fr
04 67 91 50 41

Sylvain PRADEILLES
ce.recdaac@ac-montpellier.fr
04 67 91 45 26

DRAAF

Pour les projets portés par les établissements agricoles



James CHAIGNAUD
james.chaigneaud@agriculture.gouv.fr
04 67 10 18 15

DRAC

Pour les projets de résidences d'artistes



Philippe VIALARD
philippe.vialard@culture.gouv.fr
04 67 02 35 54

Sébastien BLANCHER
sebastien.blancher@culture.gouv.fr
05 67 73 21 28



Aujourd'hui, 230 000 lycéen.ne.s sont scolarisés dans 224 lycées publics (1 nouvel établissement ouvrira ses portes à la rentrée scolaire 2021).

Dans ce contexte, les projets inter-établissements ou ceux démontrant un caractère fédérateur au sein de l'établissement seront donc considérés comme prioritaires. Ils devront, pour être retenus, répondre aux critères ci-dessous :

- La qualité du projet saisi sur la plateforme dédiée
- L'implication d'une équipe éducative et non 1 seul porteur du projet
- La typologie d'établissement
- L'innovation
- Le partenariat diversifié
- Le mode de concertation et de participation des lycéen.ne.s
- L'ancrage régional
- La mixité des publics
- Les indicateurs d'évaluation
- La valorisation (dans l'établissement, sur le territoire local et/ou régional)
- L'équilibre budgétaire

POINT DE VIGILANCE

Les projets visant exclusivement des élèves préparant un Brevet de Technicien Supérieur (BTS) ou en Classe Préparatoire aux Grandes Écoles (CPGE) ne sont pas éligibles.



La Région s'engage

L'Assemblée Plénière Régionale du 19 novembre 2020 a voté un **Plan Régional de prévention, de sensibilisation et de protection vis-à-vis des violences**.

L'École est aujourd'hui une cible parce qu'elle enseigne à chacune et chacun les fondements même de la citoyenneté, cette volonté de faire société malgré nos différences, cette communauté de destin, cette valeur universelle qui fait de la diversité une richesse.

Dans son discours de Castres sur l'enseignement laïque, prononcé le 30 juillet 1904, Jean Jaurès énonçait clairement que « démocratie et laïcité sont deux termes identiques. (...) Il n'y a pas égalité des droits si l'attachement de tel ou tel citoyen à telle ou telle croyance, à telle ou telle religion, est pour lui une cause de privilège ou une cause de disgrâce. Dans aucun des actes de la vie civile, politique ou sociale, la démocratie ne fait intervenir, légalement, la question religieuse. Elle respecte, elle assure l'entière et nécessaire liberté de toutes les consciences, de toutes les croyances, de tous les cultes, mais elle ne fait d'aucun dogme la règle et le fondement de la vie sociale ».

Dans ce même discours fondateur, Jean Jaurès ajoute que "de même qu'elle a constitué sur des bases laïques l'état civil, le mariage, la propriété, la souveraineté politique, c'est sur des bases laïques que la démocratie doit constituer l'éducation. La démocratie a le devoir d'éduquer l'enfance ; et l'enfance a le droit d'être éduquée selon les principes mêmes qui assureront plus tard la liberté de l'homme. Il n'appartient à personne, ou particulier, ou famille, ou congrégation, de s'interposer entre ce devoir de la nation et ce droit de l'enfant. Comment l'enfant pourra-t-il être préparé à exercer sans crainte les droits que la démocratie laïque reconnaît à l'homme si lui-même n'a pas été admis à exercer sous forme laïque le droit essentiel que lui reconnaît la loi, le droit à l'éducation ?"

Sensibiliser et transmettre les valeurs de la République

(Thématique "Les engagés"-Projet Occit'avenir)

- Proposer une charte de la laïcité accompagnée d'un renforcement des plans régionaux pour une égalité réelle entre les femmes et les hommes ainsi que la lutte contre le racisme et l'antisémitisme.
-
- Donner l'opportunité aux lycéennes et lycéens à travers les visites, les conférences, les rencontres proposées par les Mémoires de Rivesaltes, de la Shoah ou autres lieux d'histoire et de mémoire, de comprendre et d'acquérir une meilleure connaissance de l'histoire locale, nationale et européenne, contribuant ainsi à promouvoir les valeurs républicaines.
-
- Créer une dynamique de projet autour de sujets sensibles et complexes tels que le harcèlement, le cyberharcèlement, la sexualité, les identités...
-
- Accentuer l'opération «Esprit kritik», pour accompagner nos jeunes à comprendre et écrire l'information, à développer leur analyse critique, à prévenir les risques de désinformation par des rencontres avec des professionnels du journalisme et des réseaux sociaux.
-
- Soutenir dans l'animation de lieux d'expression, d'échanges et de débats au coeur des lycées.

Prévenir et signaler

- **Création**, sur le modèle de l'Observatoire des violences dans les transports, d'un **Observatoire des violences dans les lycées**, en lien avec les rectorats.
- **Sensibilisation** accrue des lycéen.ne.s et des parents d'élèves à l'utilisation de la **plateforme PHAROS**
- **Formation des Agent.e.s Régionaux.ales des Lycées** et sensibilisation à la radicalisation, comme prévue dans le plan régional de lutte contre le racisme et l'antisémitisme.
- **Expérimentation** de la participation des élus régionaux au sein **des Comités Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance** sur l'ensemble des 13 départements, en lien avec les communes et les préfetures.

Protéger

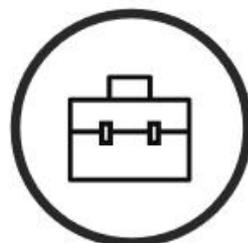
- Clôtures, vidéoprotection, contrôle d'accès
- Accompagnement financier des collectivités dans la sécurisation des abords des établissements

Présentation

La politique d'actions éducatives portée par la Région Occitanie/Pyénées-Méditerranée est déployée en transversalité au sein des services de son administration. L'appel à projets détaillé ci-après propose les trois axes de travail retenus par la Direction de l'Education et de la Jeunesse, à savoir:



La réussite



L'insertion
professionnelle



La citoyenneté



En complément de ces trois axes de nombreuses directions de la Région déploient des dispositifs éducatifs. Une présentation de ces différents dispositifs est jointe dans la plaquette en annexe.

Calendrier de saisie



Saisie et validation des projets par les équipes éducatives
Du 17 mai 2021 au 6 juillet 2021.



Validation par le ou la Chef.fe d'établissement
dès transmission du projet par les équipes éducatives et au plus tard le 13
juillet 2021.



Validation par le Conseil d'Administration
Conseil d'Administration avant ou suivant le dépôt du dossier

NB :

Les réponses de financement par la Région seront donc transmises dans les lycées fin octobre prochain. Nous vous conseillons de prévoir la programmation des interventions en tenant compte de ce contexte.



- Sans validation par le ou la Chef.fe d'établissement dans les délais requis, les dossiers ne seront pas instruits par la Région
- 3 projets maximum peuvent être validés par le ou la Chef.fe d'établissement
- Si la validation porte sur plus de 3 projets, seuls les 3 premiers transmis par le ou la chef.fe d'établissement seront mis à l'étude par les services et les partenaires de la Région

Les critères détaillés



Le public concerné

Si une sélection est nécessaire parmi les dossiers, à qualité égale, la priorité sera donnée selon les critères suivants :

- les lycées professionnels, technologiques ou agricoles
- le classement en réseau d'éducation prioritaire, zone sensible ou violente
- les établissements géographiquement isolés ou éloignés de toute offre structurante



Le partenariat

- partenaires hors établissement (autres collectivités, services Etat...)
- implication de tiers associés (structure avec un N° Siret)



L'ancrage régional

- Implantation prioritairement en région Occitanie pour les intervenants experts (universitaires, institutionnels, associations, responsables des publics des musées, des structures...)



Le mode de concertation des élèves

- rendre les élèves acteurs du processus et ne pas les positionner comme simples consommateurs
- favoriser les prises d'initiatives et l'autonomie
- impliquer la Maison des lycéens, l'Alesa (enseignement agricole), Conseil de Vie Lycéenne



L'encadrement

- Projet encadré par plusieurs membres de l'équipe éducative
- Le chef d'établissement demeure responsable de l'équipe d'encadrement.
- La participation des parents d'élèves lorsque c'est possible



La mixité des publics

- Notamment en terme de genre
- création de « passerelles » entre différents établissements (élèves de lycées professionnels travaillant avec des apprenti-e-s de CFA, des collégiens, des établissements d'enseignement supérieur, ...)



L'innovation

- projets proposant des solutions prenant en compte différents outils et méthodes pédagogiques.



L'évaluation

Simple et Systématique

- Typologie des publics bénéficiaires (sexe, âge, type de formation, niveau)
- Typologie de l'encadrement pédagogique (compétences, discipline, statut...)
- Perception des bénéficiaires et des encadrants sur la qualité et les effets de l'action
- Mode d'intégration de l'action dans la vie et le projet de l'établissement
- Difficultés de mise en œuvre de l'action
- Principaux enseignements et pistes d'amélioration



La valorisation

La Région Occitanie sera en droit de solliciter la valorisation de tout projet accompagné financièrement par l'Assemblée Régionale dans le cadre de manifestations organisées en fin d'année scolaire tel que le « JOUR J ».

Budget et pièces administratives

BUDGET PRÉVISIONNEL

- Devis obligatoires
- Multi-partenariat
- Demande maximum de 80 % du montant éligible
- 200 €/famille maximum



LES PRÉALABLES

- Validation du budget par le gestionnaire
- Validation du Conseil d'Administration



EXEMPLES DE DÉPENSES ÉLIGIBLES

- Heures des intervenants extérieurs
- Petit matériel nécessaire au fonctionnement de l'activité ne relevant pas du budget de fonctionnement du lycée
- Création de documents, vidéos... en vue de la restitution
- Transport/Hébergement/restauration des lycéens



EXEMPLES DE DÉPENSES NON ÉLIGIBLES

- Les demandes d'équipements (ordinateurs, TV, audio-visuels...) (Exception « ateliers de fabrication numérique »)
- Financement de voyages scolaires et stages en entreprises
- Le seul financement d'un transport
- Les frais de transport, hébergement, restauration des enseignants accompagnateurs
- Le seul achat de places ou entrées sur des sites, musées...
- La rétribution des personnels statutaires

COMMENT EST CALCULÉE LA DÉPENSE ÉLIGIBLE?

- 1-Montant total des dépenses du projet : exemple 5 000 €
- 2. Sélection des dépenses éligibles par les services de la Région
- 3. Total des dépenses éligibles : exemple 3 500 €
- 4. Subvention maximum possible : 80 % de 3 500 € soit 2 800 €
- Condition de paiement de la subvention de 2 800 € : justification de la totalité des dépenses éligibles soit ici 3 500 €

SUIVI ADMINISTRATIF ET FINANCIER

- Notification N°1 : transmise par courrier aux établissements le jour du vote de la subvention par la Commission Permanente de l'Assemblée Régionale
- Notification N°2 : transmise avec un arrêté + demande de paiement

LA DEMANDE DE PAIEMENT

- Une avance maximum de 30 % de la subvention puis solde
- Ou solde en fin d'opération

PRISE EN COMPTE DES JUSTIFICATIFS DE DÉPENSES

A partir de la date de validation du projet par le chef d'Établissement sur la plateforme de saisie et non à la date du vote de l'Assemblée Régionale.

Les thématiques

Les thématiques

01

LES ENGAGÉS

Les Mémoires, la Laïcité, la Citoyenneté, Lutte contre le racisme et l'antisémitisme

p 20 à p 25

04

GÉNÉRATION Z

Atelier de fabrication numérique, Jeu sérieux, Code et programmation, Webradios

p 39 à p 43

02

LES ENTREPRENEURS

Entreprenariat, Ouverture à l'international, Développer ses réseaux

p 26 à p 32

05

LES CREATEURS

Résidence d'artiste, Langues et cultures régionales, Atelier collaboratif

p 44 à p 50

03

LES FÉDÉRATEURS

Acteurs de son territoire, Dynamisation de la vie à l'internat, Education à l'Alimentation

p 33 à p 37

06

LES CONQUÉRANTS

Réussite pour tous, Cordées de la Réussite

p 51 à p 53

Les engagés

1



Laïcité-Citoyenneté

2



Les mémoires

3



Lutte contre le racisme
et l'antisémitisme

1 -Laïcité-Citoyenneté

Les projets seront développés :



autour d'un socle de valeurs communes : la dignité, la liberté, l'égalité filles-garçons, la solidarité, l'esprit de justice, le respect et l'absence de toute forme de discrimination



en s'appuyant sur des pratiques participatives



en valorisant l'engagement des lycéen.ne.s

La laïcité garantit à tous la liberté de conscience et le libre exercice des cultes dans le respect de l'ordre public. La laïcité est donc avant tout un principe de liberté qui permet à chacun de croire ou de ne pas croire. Porteuse des valeurs de liberté et d'égalité, la laïcité constitue également le fondement de la fraternité dans le respect mutuel. Elle est donc au cœur de la devise universelle.

Zoom sur le programme Esprit'Critik, jeunes, medias et citoyenneté

APPRENDRE À DÉCODER L'INFO ET À MIEUX UTILISER LES RÉSEAUX SOCIAUX

Esprit'Critik est un programme d'interventions en direction des jeunes mis au point par le Club de la presse Occitanie.

Les objectifs :

- Développer l'esprit critique et le libre-arbitre des jeunes pour en faire, plus que des citoyens, des acteurs responsables de la République.
- Prévenir les risques de désinformation et encourager un usage raisonné des réseaux sociaux.
- Impliquer les jeunes pour réduire la fracture numérique au sein des familles.

Sa méthode : un dispositif participatif à partir d'un module de quatre heures (deux fois deux heures) avec « débat mouvant », jeu du vrai/faux (photos et vidéos), décortilage des fake news et démontage des théories du complot. Initiation au fact checking.

Ses outils : des intervenants en binôme (un journaliste et un spécialiste des réseaux sociaux). Des infos, des photos, des vidéos discutées, commentées et analysées. Distribution, in fine, à chaque élève, d'un guide papier récapitulatif « Déconne pas décède ». espritcritik.fr

2- Les mémoires



Investir massivement les nouveaux vecteurs de la transmission pour inscrire cette dynamique dans la durée.



Encourager la production audiovisuelle, l'édition d'ouvrages, la réalisation d'expositions, mais aussi le travail collaboratif avec les lieux de mémoire régionaux



Imaginer une approche mêlant le travail d'historien.ne.s et d'artistes permettant de croiser les différents contextes historiques et, de fait, nourrir le dialogue entre les mémoires des différents partenaires et publics.



Chercher à réconcilier le devoir de mémoire et la vérité historique, tout en mettant en lumière les conséquences sur nos sociétés actuelles



Présenter les contextes et les enjeux historiques



Mettre en valeur le patrimoine matériel et immatériel (arts, danse, littérature) liés à la période étudiée, faire le lien entre histoire et héritages contemporains...

La mémoire est le lien qui unit un individu, un groupe d'individus ou une société à leur passé. Elle est par nature plurielle. Indispensables, les mémoires constituent des traces avec lesquelles se construit l'histoire qui permettent aux jeunes d'exercer leur esprit critique et de devenir ainsi des citoyen.ne.s éclairé.e.s et attentif.ve.s. Le devoir d'histoire contribue à mieux comprendre la complexité du monde et à lutter contre les discours et les actes qui nourrissent de la haine et qui menacent le socle républicain.

Une attention particulière sera donnée au travail développé en partenariat avec le Mémorial de Rivesaltes et le Mémorial de la Shoah.(hors déplacement à Aushwitz)

Zoom sur le Parcours Citoyens autour de la Mémoire

PARCOURS CITOYENS AUTOUR DE LA MEMOIRE

Le Mémorial du Camp de Rivesaltes et le Mémorial de la Shoah

Le Mémorial du Camp de Rivesaltes et le Mémorial de la Shoah mènent ensemble une action citoyenne sur l'ensemble du territoire régional afin de contribuer à une meilleure connaissance de l'histoire locale, régionale, nationale et européenne et de promouvoir les valeurs républicaines auprès des lycéens :

- o En construisant des projets pédagogiques avec des enseignants de toutes disciplines et en proposant un large panel d'activités pour les élèves (ateliers hors et dans les murs, expositions itinérantes, etc.)
- o En ancrant ces actions dans une dimension locale (parcours historiques, visites des lieux de mémoire, etc.) afin de favoriser la transmission d'une histoire et de mémoires ancrées dans leur environnement
- o En construisant des outils pédagogiques en commun au service des enseignants et des élèves

3 -Lutte contre le racisme et l'antisémitisme

Ces projets, construits le plus possible avec les jeunes viseront :

- Des actions de promotion, de la différence, de la mixité, de la tolérance et du vivre-ensemble, pour faire tomber les préjugés racistes et antisémites ;
- Des actions favorisant la lutte contre toutes formes (orale, écrite) de diffusion de la haine, notamment sur les réseaux sociaux ;
- Des actions d'éducation et citoyenneté numérique visant la lutte contre le racisme et l'antisémitisme ;
- Des actions d'éveil des consciences et de sensibilisation
- Des actions à visée intersectionnelle, c'est-à-dire abordant le fait pour une personne d'être victime de plusieurs discriminations à la fois ;
- Des actions tenant compte de toutes les religions et toutes les citoyen.ne.s.

Agir contre le racisme et l'antisémitisme est une nécessité impérieuse, universelle, absolue. En 2019, la recrudescence des actes recensés s'est confirmée, avec une hausse constatée du nombre de faits racistes et xénophobes de plus de 130%. S'y ajoute une libération de la parole et des réseaux sociaux favorisant l'instantanéité et la diffusion large. Face au racisme et à l'antisémitisme, aucun-e citoyen-ne n'est à l'abri, aucun territoire n'est épargné. Les différentes formes de discrimination à caractère raciste constituent des infractions et sont passibles de condamnations judiciaires (loi dite loi Pléven, du 1er juillet 1972)

Les entrepreneurs

1



L'entreprenariat

2



Ouverture à
l'international

3



Apprendre à développer
ses réseaux

1 -L'entreprenariat

La Région souhaite développer la sensibilisation à l'entreprenariat et l'initiation à la création d'entreprise, inviter les jeunes à développer leurs talents, à s'inscrire dans une démarche de projet, à les encourager à prendre des initiatives, des responsabilités, à travailler en équipe, à mener à terme un projet et gérer l'échec lorsqu'il s'impose afin d'en retirer les enseignements et ainsi tendre vers la construction de futures réussites. L'initiation à l'entreprenariat peut proposer une mise en relation entre les lycéen.ne.s et les acteurs des entreprises d'un territoire. Il peut permettre d'appréhender les compétences attendues par les entreprises aujourd'hui telles que l'engagement, l'agilité, la curiosité, la créativité, la solidarité, l'esprit d'initiative...

L'objectif de ce dispositif n'est pas d'inciter tous les lycéen.ne.s à devenir entrepreneurs mais plus systématiquement "entreprenants".



Objectifs

▲ Encourager la recherche et le développement de compétences chez les jeunes

▲ Initier les échanges avec les entrepreneurs et les acteurs du territoire

▲ Activer la création d'un réseau pour de futurs stages, emplois d'été

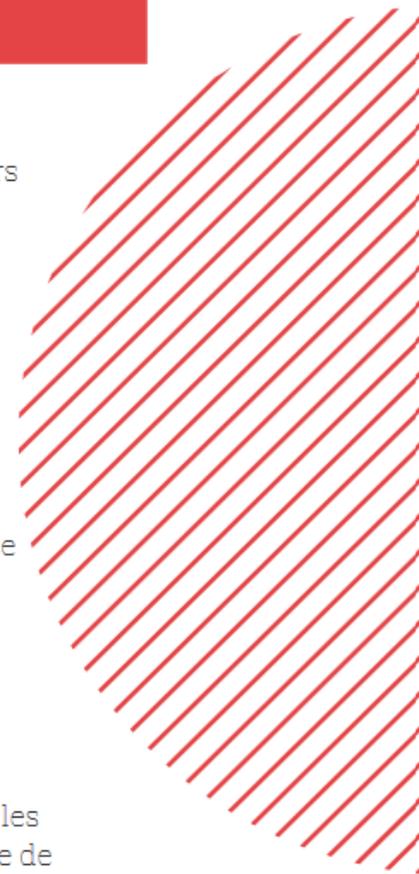
▲ Stimuler l'émergence d'idées sur son territoire

▲ Valoriser et réinvestir les savoirs, savoirs faire et savoirs être

▲ Échanger sur les enjeux des différents apprentissages

▲ Inviter élèves et étudiants à se redécouvrir dans un autre contexte de travail

▲ Aborder les notions d'égalité femme/homme, lutte contre les discriminations dans le cadre de l'entreprise



2 - Ouverture à l'international



VIGILANCE: En raison du contexte sanitaire actuel, nous vous demandons de prendre l'ensemble des précautions requises pour tout déplacement à l'étranger.

OBJECTIFS

L'objectif de la Région est d'accompagner les projets à destination de groupes de lycéen.ne.s, proposés par les établissements. Ces projets visent à leur permettre d'acquérir une expérience internationale valorisable dans leur cursus et favorisant une future insertion professionnelle.

Les projets présentés et liés aux zones géographiques de coopération (définies par les services de la Région comme prioritaires) seront étudiés en premier ressort. Cependant, ces zones géographiques ne revêtent ni un caractère exclusif, ni un caractère suffisant.

L'accent sera mis sur l'élaboration et la définition du projet sur:



L'ouverture internationale du lycée



L'interdisciplinarité



Une démarche de mise en réseau d'établissements



Le lien avec les compétences de la Région et ses domaines d'intervention rattachés



La volonté de créer une synergie avec d'autres acteurs du territoire

Critères d'éligibilité

TYPE DE MOBILITÉ

La Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée soutient les projets de mobilité collective de lycéen.ne.s ayant une dimension professionnalisante qui permettent:



Le développement de compétences professionnelles transversales

La mobilité doit représenter une «plus-value» pour l'insertion professionnelle des lycéen.ne.s bénéficiaires. Les compétences à acquérir sont définies en amont du projet. Le projet doit inclure une démarche de valorisation des acquis de l'expérience.



La découverte de l'environnement professionnel et des métiers dans un contexte interculturel

La mobilité permet aux lycéen.ne.s bénéficiaires de découvrir un ou plusieurs environnements professionnels en lien ou non avec leur formation. Pour cela, le projet peut comprendre par exemple des temps d'échange avec des professionnels, des temps de mise en situation professionnelle, la réalisation de projets tutorés en lien avec des professionnels,...



L'implication des jeunes dans une démarche projet

Les jeunes devront être impliqués en amont, pendant et après la mobilité. La mobilité doit s'intégrer dans une véritable démarche projet intégrant un temps de préparation pédagogique linguistique et culturelle en amont de la mobilité, un véritable accompagnement pédagogique pendant et après la mobilité ainsi qu'une démarche de valorisation des acquis de l'expérience.

Comment?



Une mobilité physique
avec déplacement à
l'étranger



Une mobilité virtuelle

La mobilité virtuelle permet l'échange à distance par l'utilisation d'outils de communication adaptés (courriels, vidéos, visioconférences, etc...). Elle peut s'inscrire en complément d'une période de mobilité physique et/ou correspondre à une alternative à cette dernière.

Où?

Les mobilités peuvent être organisées en Europe ou à l'international.

La Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée concentre ses efforts de coopération sur le développement de ses partenariats en Europe et à l'International : Allemagne (Hambourg), Andorre, Cambodge (Battambang), Canada (Québec), Chine (Sichuan), Côte d'Ivoire, Espagne (Catalogne, Aragon), Japon (Kyoto & Aichi), Maroc (l'Oriental, Casablanca Settat, Fès-Mekhnès), Palestine (Tubas et les Vallées du Nord) et le Vietnam.

Les projets de mobilité liés à ces zones géographiques seront priorités. Toutefois, ces zones géographiques ne revêtent ni un caractère exclusif, ni un caractère suffisant.

Les porteurs de projet sont invités à consulter la rubrique « conseils aux voyageurs » du site <https://www.diplomatie.gouv.fr> et à suivre les recommandations de l'autorité académique de référence concernant les voyages à l'étrangers.

Bénéficiaires

- Les bénéficiaires relèvent tous d'un statut de lycéen.ne.s inscrits dans un établissement de la Région Occitanie au moment de la mobilité.
- Groupes de lycéen.ne.s (mobilité collectives avec au minimum 5 lycéens)
- Une priorité sera donnée aux projets qui concernent les publics éloignés de la mobilité, les groupes classes, les groupes mixtes composés de lycéens de formation, de niveaux et d'établissements différents
- Les projets qui concernent uniquement les lycéen.ne.s inscrits dans les sections européennes ne sont pas prioritaires.



L'action menée sera considérée comme un levier à l'acquisition d'une compétence linguistique qui dans ce contexte sera abordée comme un outil et non comme une finalité du projet. Les mobilités s'inscrivant exclusivement dans le cadre de séjours linguistiques et culturels, d'échanges scolaires et/ou de projets de solidarité ne seront pas prioritaires.

3 - Apprendre à développer ses réseaux



LE RÉSEAU HUMAIN

- Le cercle familial (parents, frères/sœurs...)
- l'entourage proche (amis, familles de vos amis...)
- les relations de proximité (commerçants du quartier...)



LE RÉSEAU PROFESSIONNEL

- les personnes rencontrées lors de stages, emplois, bénévolat, salons, formations,...
- le réseau extra-professionnel: les personnes rencontrées lors d'activités de loisirs
- le réseau social en ligne : les personnes rencontrées sur les sites généralistes (Facebook, Twitter...)

- Être acteur de son parcours professionnel et être visible
- Élargir, développer et/ou consolider son réseau de relations professionnelles (grâce à des échanges d'informations, d'expertises, d'opportunités,...)
- Effectuer une veille et approfondir ses connaissances concernant un milieu professionnel (les métiers, les pratiques..)
- Obtenir des informations concrètes sur des entreprises, des fonctions mais aussi, sur le marché caché de l'emploi (accéder à des besoins de recrutement non diffusés sur le marché)

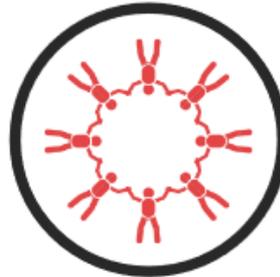
Les fédérateurs

1



Acteur de son
territoire

2



Dynamiser la vie de
l'internet

3



Education à l'Alimentation

1 - Acteur de son territoire



Accompagner les projets d'animation, de coordination d'une dynamique autour de réponses à apporter sur les constats partagés entre les établissements scolaires du territoire



Partager avec des partenaires éducatifs, culturels, sociaux, économiques participant à la dynamique jeunesse



Mutualiser les expériences et pratiques



Développer des actions d'analyse de pratique transversale



Favoriser les actions innovantes qui inciteront à la mixité des publics, des formations, à la création de projets entre les différents publics des établissements (élèves de lycées professionnels, généraux, technologiques avec les apprentie.s de C.F.A, les collégien.ne.s ou l'enseignement supérieur).

Créer une dynamique avec tous les acteurs publics et/ou privés qui agissent auprès des jeunes. Enseignants, Vie Scolaire, éducateurs de quartiers, services sociaux et d'animation, forces de l'ordre, élus... afin de créer un maillage territorial nécessaire et faire en sorte que l'ensemble des acteurs se connaissent et soient donc plus efficaces dans leurs actions.

2 - Dynamiser la vie de l'internat



Un projet d'internat n'est pas une agrégation de sorties et d'activités sportives et culturelles. Il ne doit pas remplacer un atelier de pratique artistique.



Accompagner les projets portés prioritairement par les jeunes (Maison des Lycéens, Conseil de Vie Lycéen, Alesa), soutenus et accompagnés par l'équipe éducative et présentés par le chef d'établissement.



Proposer un parcours de trois années (seconde, 1ère, terminale). Il prévoit pour chacune des trois années une programmation annuelle répondant à des objectifs différenciés tenant compte de l'évolution potentielle de l'élève



Prévoir des temps alternés d'autonomie des élèves, d'interventions extérieures et de déplacements extérieurs justifiés par le projet

Ces projets contribuent à mettre à disposition des lycéen.ne.s des outils participant à la réussite scolaire, au développement des ambitions personnelles et professionnelles, au développement de l'esprit d'initiative, de l'autonomie, de la créativité et facilitant l'apprentissage des règles sociales.

Les demandes d'équipements, les dépenses d'investissement, les travaux de rénovation de bâtiment, l'achat de matériel, par ailleurs déjà subventionnés, (téléviseurs, ordinateurs, équipements de musculation...) ne sont pas éligibles.

3 - Education à l'alimentation

OBJECTIFS

- Faire évoluer les pratiques alimentaires
- Mettre en valeur une alimentation de bonne qualité
- Valoriser les métiers de l'alimentation
- Valoriser les produits, les territoires, les circuits courts
- Transmettre les savoirs et les connaissances sur l'équilibre alimentaire et l'alimentation durable
- Visiter les exploitations et rencontrer les producteurs locaux, les professionnels
- Faire de l'alimentation un vecteur de lien et de justice social
- Favoriser un climat d convivialité autour du temps de repas

CONDITIONS PRIORITAIRES DE MISE EN OEUVRE

- Implication active des lycéen.ne.s (conception, création, valorisation, évaluation...)
- Implication des différent.e.s acteur.rice.s de l'établissement (personnels Région, personnels Administratifs, enseignants, CPE, infirmier.e.s...)
- Partenariats diversifiés
- Ancrage régional



CHAMPS ET AXES D'INTERVENTION

- Les actions pourront être construites autour de deux axes :
- la mise en place d'un petit déjeuner « amélioré » une fois par semaine pour les élèves internes
- Et/ou la mise en place de 3 ou 4 petits déjeuners dans l'année pour un public large de l'établissement co-construits avec les élèves.

Ces petits déjeuners devront être propices à l'organisation d'un temps de vie au sein du lycée. Ils s'appuieront sur l'intervention de partenaires extérieurs. Ces petits déjeuners pourront s'appuyer sur les thématiques suivant :

- Education au développement durable
- Sport
- Santé
- Découverte des métiers
- Patrimoine culinaire
- Arts
- Entrepreneuriat Social et Solidaire
- Etc.



EXEMPLES DE PROJETS

- Petit-déjeuner autour de la rencontre de producteurs locaux ;
- Petit déjeuner organisé sur une exploitation agricole avec une mixité des publics recherchés (exemple : lycée Education Nationale et lycée enseignement agricole)
- Disco-smoothie : Les Disco Soupes (ou Disco Salades, Disco smoothies etc.) sont des sessions collectives et ouvertes de cuisine de fruits et légumes rebuts ou invendus dans une ambiance musicale festive. Les soupes, salades, jus de fruits ou smoothies ainsi confectionnés sont ensuite redistribués à tous gratuitement ou à prix libre ;
- Cours de cuisine autour de l'organisation de petits déjeuners
- Petit déjeuner autour du sport : témoignage de sportif de haut niveau sur le rôle essentiel de l'alimentation ;
- Création de projets artistiques autour de l'alimentation ; médiation possible d'un artiste ;
- Rencontre d'entrepreneurs Economie Sociale et Solidaire travaillant autour de la thématique de l'alimentation ;
- Petit déjeuner du monde ;
- Petit déjeuner rencontre de professionnels des métiers de bouche ; ...



Génération Z

OBJECTIFS

Le numérique est désormais omniprésent dans notre société, le développement du très haut débit et du wifi, l'internet mobile et l'utilisation massive des objets connectés se généralisent, en particulier chez les jeunes. Ces derniers sont adeptes des technologies de l'information, de la communication, du web. Si le numérique ouvre sur de nouvelles perspectives, il pose également de nouveaux enjeux et interroge les modalités de son accompagnement à 3 niveaux.

- La sensibilisation aux bonnes pratiques des réseaux sociaux et d'Internet
- L'accompagnement au développement des pratiques informationnelles via les web-medias
- Le travail autour des compétences et des usages

COMMENT ?

- Ateliers participatifs
- Conférences, rencontres, débats
- "Chat", "Podcast", "Tutoriels"
- Approche ludo-éducative
- Construction collective d'un savoir partagé en ligne (écriture collaborative, brainstorming, mindmapping, création de schémas ou de vidéos)

Génération Z

1



Ateliers de fabrication
numérique

2



Web-médias et
réseaux sociaux

3



Serious-Game

4



Code et
Programmation

1

-Les ateliers de fabrication numérique



OBJECTIFS

L'objectif de la Région est d'accompagner, dans les lycées, le développement d'ateliers de fabrication numérique dédiés à la conception, au prototypage, à la production, à la réparation et/ou la transformation d'objets physiques. Dans un premier temps à disposition des lycéens, les ateliers de fabrication ont vocation à devenir, par la suite, accessibles aux professionnels et au grand public, sensibilisés aux nouvelles technologies et à l'entrepreneuriat. L'idée est d'utiliser, à terme, le maillage des lycées pour que chaque habitant puisse utiliser un atelier de fabrication, près de chez lui, et réaliser ses projets innovants.

Ces ateliers de fabrication apportent :



Des espaces ouverts, partagés, collaboratifs, décloisonnés, accueillants, où se croisent des compétences, des communautés et des itinéraires très différents,



Les moyens pour les jeunes d'oser, de reprendre confiance en eux



Des possibilités pour passer plus rapidement du besoin à l'idée, de l'idée au prototype, du prototype à des réponses opérationnelles



Les moyens de remettre en question les consensus, les habitudes, les certitudes et d'expérimenter...

2 Web-médias et réseaux sociaux

OBJECTIFS

Télévision, radio, Internet, réseaux sociaux, publicité, ... les médias font partie intégrante de la vie des jeunes. Ils leur permettent de prendre connaissance de la majorité des informations dont ils disposent sur divers événements et sujets. Or, les médias ne présentent pas une « fenêtre transparente sur le monde » mais un « canal » par lequel des représentations et des images du monde peuvent être communiquées indirectement. Les enjeux autour de l'information sont donc importants puisque c'est par cette dernière que les jeunes vont forger leurs représentations du monde.



Les objectifs seront inscrits sous plusieurs angles complémentaires et indissociables



Comprendre l'information alternative, libre, citoyenne



Renforcer sa capacité d'analyse critique



Obligation de trouver les sources pertinentes d'information afin d'éviter les pièges et les dangers de l'information numérique



Participer et relayer la parole des acteurs de la société, des mouvements citoyens



Création d'outils tels que les web-radios, web-journaux, web-tv, les journaux lycéens et apprentis, les sites internet...

3 - Le jeu sérieux ou "serious game"



OBJECTIFS

Le jeu sérieux ou « serious game » est un logiciel qui combine une intention sérieuse, de type pédagogique, avec des ressorts ludiques issus du jeu vidéo. Il peut améliorer l'acquisition de connaissances ou de compétences par les apprenants. Vecteur facilitant les échanges entre enseignant et élèves, il a un effet positif sur la motivation des jeunes. Il représente un espace d'expérimentation et de construction d'hypothèses et permet de prendre en compte les différences de rythmes d'apprentissage.

Développer les projets autour de trois concepts:



Créer un serious-game
« sur mesure » pour
lycéen.ne.s



Faire créer, en
collaboration avec les
élèves, un serious-
game



Adapter un serious-
game déjà existant

4 - Le codage et la programmation

OBJECTIFS

L'informatique est, en premier lieu, une science et une technologie qui fournit des techniques et des instruments de traitement de l'information aux autres sciences comme à l'industrie et aux services. L'initiation au code informatique permet de développer chez les jeunes une nouvelle faculté d'analyse, de créativité et de logique. Il s'agit aussi d'un secteur d'activité économique d'une grande vitalité où des métiers naissent et se redéfinissent constamment.

Accompagner les projets abordant différentes approches



Publication et partage sur le Web



Construction et programmation robotiques



Recherche d'informations et veille informationnelle



Gestion et exploitation de données géographiques ou de géolocalisation



Gestion et protection des identités numériques



Création artistique numérique

Les créateurs

1



Développement d'une
résidence d'artiste

2



Langues et cultures
catalanes et/ou occitanes

3



Atelier collaboratif

“

A de nombreux égards, l'accès à la culture peut jouer un rôle clé dans la promotion d'une plus grande inclusion sociale. Les projets culturels peuvent, en effet, permettre le développement des compétences, de la confiance en soi et l'amélioration de l'estime de soi. Ils peuvent aussi contribuer à l'acceptation de la diversité culturelle et participer à la lutte contre les discriminations. Ils peuvent accroître l'accès à l'information et aux services et créer des possibilités d'emplois trop souvent méconnus.

”

1 - Développement d'une résidence d'artiste



LES OBJECTIFS

Une résidence d'artiste en lycée offre un espace d'ouverture, de réflexion et d'expression auquel les jeunes sont associés individuellement et/ou collectivement.

TYPE DE RESIDENCE

- de recherche
- d'écriture
- de sensibilisation
- de pratique artistique et de création
- voire toutes ces actions...



UNE RÉSIDENCE DOIT :

- S'appuyer sur une création de l'artiste
- Créer les conditions du réinvestissement pédagogique pour les enseignants
- Concerner au moins trois classes référentes au projet
- Éviter de cibler prioritairement les lycéens inscrits dans les enseignements artistiques optionnels ou de spécialité.
- Induire des effets sur l'ensemble de l'établissement
- Prévoir le rayonnement du projet sur le territoire par le relais que constitue éventuellement la structure culturelle associée
- Prévoir des temps de visibilité proposés par l'artiste à l'ensemble de la communauté éducative (c'est-à-dire incluant les parents d'élèves).

LES CONDITIONS DE REUSSITE

- Une exigence sur la qualité artistique des intervenants professionnels de la culture
- Un partenariat élargi qui doit permettre d'imaginer des moments de rencontre, de découverte et d'échange
- Une équipe interdisciplinaire porte le projet
- Le projet est co-élaboré avec l'artiste
- Une participation de la Maison des Lycéens, du Conseil de Vie Lycéenne, des Alesa

UNE RÉSIDENCE PERMET DE :

- Disposer pour l'artiste et les jeunes, d'un temps d'exception vécu au quotidien
- Laisser une place aux relations directes avec l'artiste dans le cadre de son travail
- Faciliter l'échange, l'interaction et la rencontre entre la communauté scolaire et la création artistique
- S'inscrire dans le projet d'établissement et le volet culturel
- Travailler sur le respect du risque expérimental qui constitue l'enjeu de toute création artistique

LES CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE

- Une convention régissant la résidence d'artiste est établie entre le lycée et la structure employant l'artiste ou l'artiste lui-même.
- L'implication des élèves dans la résidence doit être précisément explicitée ainsi que chacune des disciplines porteuses du projet
- L'artiste doit disposer d'un espace de travail dédié
- Le référent culture pour les lycées relevant de l'Education Nationale ou l'enseignant socio-culturel pour l'enseignement agricole est l'interlocuteur privilégié entre l'artiste et l'administration de l'établissement.
- La présence de l'artiste se situe entre 3 et 6 semaines au sein de l'établissement. Ce temps de présence peut être réparti sur 2 périodes maximum.
- La répartition du temps de présence de l'artiste au sein de l'établissement est d'1/3 consacré à la transmission en direction des publics (ateliers, workshops, présentations publiques, conférences...) et 2/3 consacré au temps de création de l'artiste



PRISE EN CHARGE FINANCIERE

Établissement

Engagement minimum attendu :
1 000 € pour notamment
l'hébergement et la restauration
sur les temps scolaires (hors
week-end et vacances scolaires)

La Direction Régionale des affaires Culturelles (DRAC)

2 500 € versés directement à l'artiste
ou à la structure culturelle porteuse
du projet artistique. Obligation pour
l'artiste de fournir son CV et son
numéro de Siret. Le document
CERFA 12156-15 devra être fourni
après notification officielle de
subvention.



Avis Pédagogique et suivi des
résidences DAAC de Montpellier et
de Toulouse, DRAAF Occitanie

La Région Occitanie

2 500 € versés au lycée sous forme
de subvention spécifique. Ces
crédits pourront être consacrés :
- A un complément de rémunération
correspondant au temps de
transmission (heures d'intervention
dans le cadre des rencontres avec
les élèves et la communauté
éducative)
- Aux frais de déplacements de
l'artiste avec ou sans élèves mais en
lien direct avec la résidence
- Aux frais de production artistique
- A la valorisation du fruit de la
résidence

2 - Langues et cultures catalanes et/ou occitanes

La Région propose de valoriser les langues et cultures catalanes et/ou occitanes et de promouvoir le bilinguisme en lien avec les structures professionnelles dans les domaines de :



La musique



Le conte



Le Théâtre



La littérature et la poésie



L'audiovisuel, la radio

3 - Atelier collaboratif

Un Workshop est un atelier collaboratif. L'objectif est que tout le monde puisse participer activement autour d'un sujet défini à l'avance. Le partage de connaissance y est important pour construire des projets. Il se distingue de l'atelier de pratique artistique. Ce projet doit permettre aux différents acteurs de se fédérer autour du projet.



CHAMPS ARTISTIQUES CONCERNÉS

Arts de rue, théâtre, musique, danse, cirque, patrimoine, livre, architecture, métiers d'arts...

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET

- Il devra s'appuyer sur une ou plusieurs structures ou associations culturelles dans une logique de partenariat, tant dans la conception que la mise en œuvre
- Il cherchera à s'inscrire dans une démarche globale d'aménagement du territoire afin de compléter les actions existantes
- Une valorisation importante du projet est attendue. Il s'inscrira dans le temps et devra être élaboré par une équipe : enseignants, artistes et professionnels de la culture
- Le public doit être mixte. Plusieurs niveaux de classes voire plusieurs établissements (plusieurs lycées, élèves de l'enseignement supérieurs, collèges...) doivent participer au projet. La variété des publics doit permettre une vraie émulation.
- Le Workshop doit durer plusieurs jours, voire plusieurs semaines (possibilité de séquencer le projet en deux temps maximum)

Ateliers collaboratifs

Un seul et même
"sujet"

Restitution

Spectacle vivant, vidéos, support audio, carnets d'ateliers, livre...
L'atelier peut par ailleurs constituer les premières pierres d'un travail plus large par la suite.

Un temps continu et
balisé

Exemple: une semaine ou deux fois une semaine.
L'atelier participatif offre une parenthèse de création exclusive, hors de l'emploi du temps classique.

Interdisciplinarité
du sujet

L'atelier collaboratif revêt une dimension expérimentale. Il est donc intéressant d'y croiser les disciplines

Mixité des publics

Elèves de plusieurs niveaux, plusieurs filières voire de plusieurs établissements

Intervenants
obligatoires

Plusieurs participants aux compétences protéiformes sont associés: chercheurs, structures culturelles, artistes, artisans, étudiants...

Les conquérants

1



Réussite pour
tous

2



Cordées de la
réussite

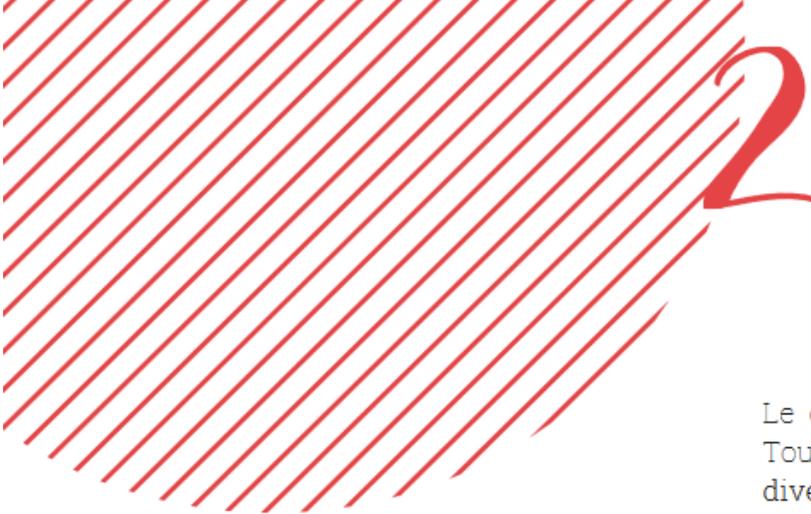
1 - Réussite pour tous



RÉUSSITE POUR TOUS

Accompagner les projets des établissements inscrits dans une démarche préventive invitant le jeune à progresser dans un cercle vertueux l'amenant vers la réussite scolaire et personnelle. Parce que s'orienter doit, par nature, être une opération profondément interactive, elle suppose de suggérer au plus grand nombre plusieurs axes de travail concomitants donnant à voir des projets novateurs prévoyant l'implication des familles au cours du processus.

(issues du milieu universitaire, associatif, Organisation Non Gouvernementale ou d'entreprise, afin d'enrichir les représentations de perspectives professionnelles)



2

-Les cordées de la réussite

Le dispositif «Cordées de la réussite», décliné par les Académies de Toulouse et Montpellier, a pour objectif de favoriser une plus grande diversité sociale dans l'accès aux formations de l'enseignement supérieur, et notamment dans les filières très sélectives comme les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), les écoles d'ingénieur, de commerce, des sciences politiques ou encore de santé.

Têtes de cordées Académie de Toulouse

EMAC, ENAC, INP, INSA, ISAE, IEP, TBS, UPS, Centre Universitaire de Tarbes

Têtes de cordées Académie de Montpellier

Université de Perpignan, Supagro, INRA, Université de Nîmes, Arts et Métiers Paris Tech, Centre Aix de Provence, Ecole Polytechnique Universitaire de Montpellier, Business School, Sup de Co Montpellier, ENS des Mines Alès